

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-28

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents :

Conseillers représentés :

Pour : 7

Contre :

Abstention : 3

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 11 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CAMPING

- ***Vu*** le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2019 du budget Camping.
- ***Vu*** les résultats constatés à savoir un excédent de la section de fonctionnement de **13 620.78 €**, et un déficit de la section d'investissement de **10 101.67 €**
- ***Vu*** l'excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de **28 194.73 €** et le déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de **2 435.12 €**.

- **Vu** les restes à réaliser de **28 424.51 €** en dépenses d'investissement.
- **Vu** le besoin net de la section d'investissement de **40 961.30 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Décide d'affecter les résultats comme suit :*
 - *Report de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 40 961.30 € au compte 1068 du BP 2020.*
 - *Report de l'excédent de la section d'exploitation de 854.21 € au chapitre 002 du BP 2020.*
 - *Report du déficit de la section d'investissement de 12 536.76 € au chapitre 001 du BP 2020.*

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

